

LES NOUVELLES DE GRÈCE

Directeur-Propriétaire : D. I. ZOGRAPHIDES

Notre devise: IMPARTIALITÉ, PROPAGANDE, SOLIDARITÉ

Les articles signés par leurs auteurs n'engagent que la responsabilité de ceux-ci

Troisième année N° 4

28/10 Février 1912

La Vie Politique

LES ELECTIONS

Elles auront lieu le 11/24 mars.

Cette date a été fixée par décret royal publié au *Journal Officiel* samedi dernier.

C'est le coup d'éperon pour la lutte électorale. Les partis, et les candidats — ce qui est à peu près la chose — n'ont pas trop de temps devant eux.

Le ministère non plus. Et sans doute, il hâtera la sélection des candidats ministériels, qui ne manquent jamais.

Les vagues prévisions que l'on peut faire dès maintenant sont favorables, ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, au parti libéral représenté par le gouvernement actuel.

Divide et impera, devrait se dire M. Vénizélos. Car le plus grand danger qu'il peut courir est celui d'une coalition des *mavromichalistes*, des *théotokistes*, des *rhallystes* et des *zaïmistes*. Faut-il s'attendre à cette coalition ? Nous ne le croyons pas. Les *leaders* des vieux partis ne se décideront pas à se servir de ce remède extrême qui pourrait, seul, démolir la majorité ministérielle, et se contenteront d'entrer à la Chambre à la tête de leurs groupes respectifs.

C'est pour cela que le ministère peut encore compter sur une Chambre ministérielle ; sans oublier que la multiplicité des listes et les listes combinées et les candidatures individuelles aideront à la dispersion des voix de l'opposition.

♦♦

En Crète.

Il fallait s'y attendre. La question crétoise, provisoirement assoupie lors de la dissolution de la Chambre, est entrée dans une nouvelle phase critique.

Voici la résolution votée par l'assemblée révolutionnaire présidée par M. Michélidakis, le 2 février courant :

1o La Crète enverra des députés à la Chambre d'Athènes. Et si le gouvernement hellénique décrète que les élections parlementaires se feront aussi en Crète, les élections se feront

conformément à ce décret, sinon elles se feront, en temps opportun, selon les prescriptions de l'Assemblée.

2o Un comité permanent est institué ; il sera composé des membres du gouvernement révolutionnaire provisoire, des membres provisoires de l'assemblée et de trente députés au choix du président de l'assemblée révolutionnaire. Ce comité siégeant à la Canée, dirigera les travaux de la Révolution et convoquera, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire, l'assemblée révolutionnaire.

Les résolutions seront prises à la majorité absolue des voix. Le comité est présidé par le président de l'Assemblée et, à défaut, par le doyen d'âge. Le comité est en nombre si la moitié de ses membres sont présents. Le service des membres du Comité est gratuit.

3o L'assemblée seule a le droit, que n'a pas le Comité, de prendre des résolutions sur les affaires intérieures et sur celles qui concernent l'avancement de la question.

4o Le comité révolutionnaire est investi de tous les droits du Comité exécutif en tant qu'ils ne contreviennent aux dispositions de la présente résolution.

La présente résolution entre en vigueur à partir d'aujourd'hui.

♦♦

Ajoutons que, le 9 courant, les membres du gouvernement provisoire révolutionnaire ont rendu visite aux consuls de France et d'Angleterre. Tout en recevant les membres du gouvernement, les consuls ont déclaré qu'ils les recevaient non pas comme autorités régulières de l'île, mais uniquement à titre privé.

En effet, les consuls n'ont pas encore reçu d'instructions de leurs gouvernements.

M. Michélidakis a rendu lui aussi visite aux consuls de France et d'Angleterre.

Ceux-ci l'ont assuré que les puissances examinaient la question avec bienveillance : toutefois, si l'ordre venait à être troublé, cela se retournerait contre les Crétois.

M. Michélidakis répondit que la réoccupation

de l'île ou toute solution autre que l'union amènerait fatalement des troubles.

On le voit : la solution donnée récemment au problème grave de l'envoi de députés crétois à la Chambre était, si non élégante, habile. Mais elle avait le défaut d'être une solution provisoire, et le problème se représentera, tout aussi grave, au moment de la réouverture de la Chambre.

♦♦

« La germanisation de l'Europe ».

Sous ce titre le comte de Landemont vient de publier dans la « Gazette de France » une importante étude qui résume, avec une admirable netteté de vues, l'activité et l'influence de l'Allemagne et de l'Autriche dans la péninsule balkanique depuis le traité de San Stefano.¹

Nous tenons à placer sous les yeux de nos lecteurs les considérations finales de cette étude, car elles envisagent, à un point de vue tout-à-fait nouveau, et digne d'être médité, les événements récents qui ont abouti à l'accord franco-allemand :

« Jusqu'ici la germanisation n'a pas trouvé d'obstacles sérieux du côté des Balkans. Les révoltes, les divisions et les discussions dont la péninsule est si fréquemment le théâtre en ont facilité l'extension. L'Autriche-Hongrie a su admirablement utiliser les ambitions, les jalousies, les susceptibilités des petits états pour les tourner les uns contre les autres ou les détacher de la Russie bienfaitrice et protectrice qui n'est pas sans exciter quelque ombrage. Encore la diplomatie allemande.

» La germanisation de l'Europe Orientale est-elle si complète que le gouvernement allemand songe déjà à jeter belliqueusement son dévolu sur le continent africain où pourtant il est assuré de se heurter à l'Angleterre et à la France ou bien la démonstration d'Agadir n'a-t-elle été qu'une feinte, destinée à déconcerter les hommes l'Etat et à obtenir d'eux, sans rien risquer, des concessions avantageuses ?

» L'un et l'autre sont possibles ; mais au moment des élections générales au Reichstag il semble bien que la seconde hypothèse soit la plus vraisemblable ».

♦♦

Les incidents franco-italiens.

Les incidents auxquels avaient donné lieu les captures de la part des autorités italiennes des paquebots *Manouba* et *Carthage*, ont été réglés.

Le marquis de San Giuliano pour l'Italie, et

¹ N. d. l. R. — En signalant à nos lecteurs cette étude, nous sommes heureux d'ajouter que nos lecteurs liront bientôt, les premiers, un article de M. le comte de Landemont sur le relèvement de notre pays. Le comte de Landemont est un ami de la Grèce, qu'il a visitée et à laquelle il dédie tout un chapitre dans un important ouvrage de politique extérieure qui sera publié prochainement.

M. Barrère pour la France ont mis fin à l'incident en décidant :

« 1^o Que les questions qui dérivent de la capture et de la saisie momentanée du *Carthage* seront déférées à l'examen de la cour internationale d'arbitrage de la Haye, en vertu de la convention d'arbitrage franco italienne du 25 décembre 1903, renouvelée le 24 décembre 1906.

» 2^o Pour ce qui est de la saisie du *Manouba* et des passagers ottomans qui s'y trouvaient embarqués, cette opération ayant été effectuée, suivant le gouvernement italien, en vertu des droits qu'il croit lui être assurés par les principes généraux du droit international, ainsi que par l'article 47 de la déclaration de Londres de 1909, les circonstances spéciales dans lesquelles l'opération fut accomplie, ainsi que les conséquences qui en dérivent seront soumises également à la juridiction internationale de la cour de la Haye.

» Que dans le but de rétablir le *statu quo ante* pour ce qui concerne les passagers ottomans, ceux-ci seront remis au consul de France à Cagliari pour être ramenés par ses soins à leur lieu d'embarquement français qui prendra les mesures nécessaires pour empêcher que les passagers ottomans qui n'appartiennent pas au Croissant-Rouge, mais qui sont au contraire des combattants, ne se rendent en Tunisie ou sur le théâtre des opérations militaires »

La solution est également satisfaisante pour les deux nations, et ceux qui escomptaient les chances d'un conflit entre les deux sœurs latines en ont été pour leurs frais d'imagination.

♦♦

En Tripolitaine.

Les nouvelles intermittentes d'une paix prochaine ont disparu des bulletins politiques des journaux. Et la guerre continue avec ses alternatives d'escarmouches : assauts des turco-arabes contre les positions des Italiens, repoussées par ceux-ci, et sorties des Italiens qui gagnent lentement du terrain.

Le nouvelle d'une bataille plus importante est parvenue il y a quelques jours. Les Italiens auraient subi une défaite à Benghazi. Et l'on parle de 400 morts. Mais il faut ajouter que la nouvelle est de source ottomane, et l'expérience du passé, lors du début de la guerre, nous a rendu quelque peu sceptiques à ce sujet.

Le ministre des Travaux publics italiens va se rendre prochainement à Tripoli et Benghazi pour étudier les derniers détails de la construction de trois grands ports. La construction des chemins de fer a été aussi commencée. Et l'on parle déjà d'une grande ligne qui traverserait la nouvelle colonie italienne du nord au sud et qui serait un excellent débouché pour les produits de l'Afrique centrale.

En attendant, voici quelques chiffres inté.

ressants sur les frais de la guerre, du côté italien.

Jusqu'à maintenant la guerre avec la Turquie a coûté 115 millions au Trésor italien ; 57 millions furent payés avec les excédents budgétaires et 58 millions à l'aide de bons du Trésor.

L'Etat italien, avant de recourir à des augmentations d'impôts ou à des emprunts, dispose encore d'importantes ressources s'élevant presque à un demi-milliard, dont 190 millions d'obligations du Trésor, 125 millions tenus en réserve dans les banques d'émission, 90 millions de créances, etc.

✱

En Turquie.

Le conseil des ministres ottoman vient de prendre une décision de la plus haute importance. La loi constitutionnelle prévoyant qu'en l'absence des Chambres, le gouvernement a le droit de mettre provisoirement en vigueur, par iradé impérial, des lois non encore votées par le Parlement, mais présentant un caractère urgent, à la condition qu'elles soient soumises à son approbation dès la première session, il aurait été décidé d'user de cette faculté pour mettre en vigueur certaines lois importantes, qui, élaborées depuis longtemps déjà, ont attendu vainement de venir en discussion. Parmi ces lois, figurerait le fameux projet portant réforme de la propriété immobilière. On voit par là toute l'importance de la décision prise. Cette réforme que l'on attend depuis le rétablissement de la Constitution et que l'on a demandée en vain au Parlement, serait réalisée par le pouvoir exécutif, qui se substituerait ainsi fort heureusement au pouvoir législatif. A la prochaine session qui suivra les élections, la Chambre n'aura qu'à ratifier l'œuvre accomplie, sauf à y apporter les quelques modifications qu'elle jugerait nécessaires.

La mise en vigueur de la nouvelle loi immobilière aurait pour conséquence immédiate la reconnaissance pour les sociétés et personnes morales, en général, du droit de posséder des immeubles en leur nom et aussi, grâce aux nouvelles dispositions relatives au régime hypothécaire, la possibilité pour les établissements de crédit foncier de commencer immédiatement leurs opérations.

DE L'ART BYZANTIN

(suite et fin : voir n° 3)

Nous aurions voulu pouvoir indiquer quelques noms d'artistes pouvant servir de jalons dans ce champs encore si peu exploré. Mais il faut attendre que les Grecs, qui se reportent

avec une prédilection bien naturelle aux glorieux souvenirs de l'antiquité classique, daignent descendre à l'étude du moyen âge et fouiller les archives religieuses qui, malgré les ravages du temps et de la barbarie, peuvent renfermer quelques documents intéressants sur ce sujet, et suppléer au silence des historiens. Ceux-ci nous font connaître un moine, nommé Lazare, célèbre en son temps pour peindre les sujets religieux, et auquel l'empereur iconoclaste Théophile fit brûler les mains, lui assurant par ce martyr une célébrité qu'il n'eût probablement pas acquise par son seul talent. Guéri d'une façon miraculeuse, il continua à peindre sur bois des portraits du Sauveur et de saint Jean qui opéraient des guérisons.

Les empereurs qui succédèrent aux iconoclastes montrèrent pour le rétablissement des images autant d'ardeur que leurs prédécesseurs avaient mis de fureur à les détruire ; mais il est douteux que sous le rapport de l'art les peintures multipliées alors dans les églises aient réparé la perte des anciens ouvrages. Un prince auquel ses contemporains ont attribué l'honneur d'une sorte de renaissance, et qui fit du moins de louables efforts pour sauver d'une ruine imminente les lettres, les sciences et les arts, Constantin Porphyrogénète, s'occupait particulièrement de peinture. Ses historiographes assurent même qu'il n'y eut jamais et qu'il n'y aura pas après lui de plus grand connaisseur. Il en remontra à tout le monde dans son empire, et cela sans avoir jamais étudié. Quoi qu'il en soit de l'impulsion donnée par ce prince, il est certain que les ouvrages des peintres grecs étaient recherchés en Occident durant le moyen âge. On conserve dans la bibliothèque du Vatican quelques-uns de leurs tableaux. On cite une vierge de Bizzi-mano, peintre du douzième siècle. Dans le onzième divers princes italiens commandèrent des travaux à André Riccio de Candie. Cette île fut renommée jusqu'au seizième siècle pour ses peintres et ses calligraphes. C'est de là que François I fit venir Ange Vergèce et sa fille, dont la bibliothèque du roi conserve des manuscrits ornés de charmantes miniatures.

Au douzième siècle vivait Manuel Pansélinos de Thessalonique, dont les peintures au mont Athos ont continué depuis à servir de modèle en Orient. Vers 1150 Barnabas, autre peintre grec, peignait dit-on, sur de la toile collée sur bois, et aurait ainsi précédé Taffi, auquel Vasari attribue le premier emploi de ce procédé. On cite avec éloge une Vierge de cet artiste. Enfin des peintres grecs furent les premiers maîtres de Cimabue, ce fondateur de l'école florentine, qui eut le mérite de vivifier la tradition byzantine par l'étude de la nature.

Doct. P. N. Divaris

NOS INTERVIEWS

LA SITUATION INTERNATIONALE. —
MAUX ET REMÈDES. — L'UNION DES ÉGLISES

Ainsi que nous l'avons annoncé à nos lecteurs dans un précédent numéro, M. Constantin N. Maniakis, ancien député et procureur-général *honoris causa* à la Cour de Cassation, a bien voulu nous communiquer ses idées au sujet de quelques grands problèmes sociaux qui intéressent notre époque, et notamment au sujet de l'union des églises, qui pourrait être la solution souhaitée de ces problèmes.

Nous publions ci-après les considérations profondes que nous avons recueillies. C'est toute une suite, rigoureusement logique, de deductions, qui permet à M. Maniakis d'établir les bases de la solution proposée. On se tromperait si l'on pensait que cette solution est présentée *ex abrupto*. Penseur et philosophe, M. Maniakis parvient à comprendre dans une synthèse puissante les phénomènes qui forment l'histoire contemporaine des peuples, et ses observations finales nous paraissent irréfutables.

— Ainsi que je l'ai constaté, nous dit-il, dans ma monographie sur les Iles Cyclades, en 1909, notre état souffre d'une cachexie économique et morale, contre laquelle me paraissent lutter inutilement toutes les tentatives de relèvement faites par le gouvernement et par les représentants du peuple.

» Cachexie économique incurable : car, si même le gouvernement parvenait à réaliser dans toutes ses parties le programme annoncé, si toutes les grandes questions qui hantent le pays trouvaient une solution, tout cela échouerait à cause de l'état, tout aussi incurable, de cachexie morale.

» Tout aussi incurable, ai je dit, parce que le niveau de la moralité ne s'élève nullement. Les prisons sont bondées, et l'application de la peine capitale n'est nullement un exemple salubre pour les criminels, car l'on continue à signaler les crimes les plus atroces.

» Ceci dit en ce qui regarde d'une façon plus immédiate notre pays, nous sommes forcés de constater que dans les grands rapports internationaux la situation n'est guère plus consolante. Aucune puissance n'oserait se fier aux déclarations diplomatiques d'une autre ; se croyant sans cesse menacée dans ses intérêts nationaux, estimant qu'elle ne doit compter que sur ses propres forces, chaque nation ne vise qu'à créer à son avantage le *droit du plus fort*. Les peuples les plus chrétiens ont eux-même ce principe comme base unique de leur politique extérieure. Et le fantôme de la guerre se dresse à chaque pas, menaçant et sanglant.

» La repercussion de cet état de choses sur

la situation économique est évidente. La nécessité de la *paix armée* entraîne la nécessité de dépenses formidables pour la construction d'engins de guerre toujours plus formidables. De là la dépression économique intérieure des états.

» La paix universelle, le remède radical à tant de maux, n'est peut-être pas encore possible. Elle n'en reste pas moins un désir ardent de l'humanité.

» A défaut de la paix universelle acceptée et consentie, l'idée religieuse pourrait mettre un terme aux difficultés immenses et générales de la situation. La foi du Christianisme en ce qui regarde l'immortalité de l'âme, dirige le croyant vers l'existence de l'au-delà. C'est dans cette conception qu'il est possible de puiser les grandes idées humanitaires. Mais pour que ces grandes idées humanitaires — qui sont, pour cela seul, opposées au *droit du plus fort* — puissent donner naissance à une paix réelle et générale, la collaboration sincère des chefs spirituels des peuples chrétiens est indispensable.

» Or, les peuples chrétiens ne sont pas seulement divisés par les intérêts politiques et particuliers de chaque puissance, mais aussi par les luttes que provoque la différence des cultes. Depuis des siècles, les chefs spirituels des peuples ont rivalisé d'effort pour organiser de la façon qui leur paraissait la meilleure le culte du Christ. Mais les luttes mêmes auxquelles a donné lieu l'établissement des trois cultes différents est contraire aux principes essentiels de la religion chrétienne.

» Le progrès, à l'avenir, démontrera lequel des cultes s'approche davantage de la perfection. Aujourd'hui la réconciliation et l'union des églises s'imposent dans l'intérêt général, ainsi que pour la réalisation de la mission même du Christianisme. Et le chef spirituel de cette union ne pourrait être — sans nullement contester la valeur des Patriarches — que le Souverain Pontife, le successeur de celui que Jésus-Christ désigna comme *pastor unicuique*, lorsqu'il dicta sa volonté : *Tu es Petrus, et super hanc petram aedificabo ecclesiam meam* !

» Telle est l'idée dont je souhaite de tout mon cœur l'avènement ».

♦♦♦

Nous avons dit plus haut que les deductions de M. Maniakis nous paraissent irréfutables au point de vue de la logique la plus rigoureuse.

Dépression économique, nous dit-il, et morale. Et l'on est forcé d'admettre qu'en très grande partie la première est la conséquence de la seconde. L'immoralité triomphante, la notion du *mien* et du *tien* brouillées dans les mentalités, inspirent la méfiance et la crainte, préjudiciables à la libre expansion des échanges ; cela fait que l'on garde jalousement son bien, au lieu de le lancer dans une circulation féconde.

Et l'idée religieuse est, certes, le remède souverain à cette catégorie de maux. Deux morales existent, depuis que la société humaine existe : la morale religieuse, prêchant le bien et déconseillant le mal ; la morale juridique, défendant le mal par la menace de la peine infligée. La morale juridique est insuffisante : M Maniakis nous le démontre, puisque les peines, et même la peine capitale, n'empêchent point la renaissance du crime. La morale religieuse pourrait donc, seule, être un frein aux instincts pervers.

Or, essayons de transporter ces considérations du domaine du droit *intérieur* de l'état dans le domaine du droit *extérieur* qui régit les grands rapports internationaux. Essayons de construire la théorie de la *morale*, pour ainsi dire, *internationale*.

Dans ce champ immense, ouvert à toutes les convoitises, le problème se présente bien plus grave. Car la morale *juridique* internationale n'existe qu'en embryon.

Dans le droit *intérieur*, le droit du plus fort est aboli par la loi. L'individu ne peut, se valant de sa force prépondérante, ni spolier, ni tuer son prochain, sans s'exposer à des peines sévères. Dans les rapports internationaux, le droit du plus fort existe aujourd'hui comme aux âges le plus reculés de l'histoire.

Et c'est en cela que la déduction que laisse deviner M. Maniakis nous paraît incontestablement

logique. Là où le frein de la morale juridique n'existe point, *doit* être introduite la morale religieuse. Celle-ci, se rapportant à la conception philosophique et naturelle des principes de l'Evangile, empêcherait les conflits meurtriers par la force de sa loi spirituelle.

Et la solution se rattache au point de départ de la question, car cette même solution, qui abolirait les frais formidables de la *paix armée*, entraînerait la guérison de la crise économique.

Cette solution est-elle pratiquement possible ? Il est difficile de donner une réponse à cette question. Mais elle devrait l'être. Car les traditions séculaires chères à chaque culte, n'empêchent point l'union dans les principes essentiels et primitifs du christianisme, qui sont et doivent être universels et communs aux trois cultes. Et cette union dans les principes essentiels suffit à assurer le salut. Il suffit de transporter dans les rapports parmi les peuples les trois principes qu'aucune religion digne de ce nom ne peut désavouer : *recte agere, honeste vivere, sum cuique tribuere*.

On ne saurait non plus soulever d'objections à la présidence de cette union spirituelle accordée au Pontife Romain. Nous n'avons besoin de nous étendre à ce sujet, car les raisons *historiques* en sont trop évidentes, ainsi que les raisons, pour ainsi dire, de suprématie numérique.



Le tremblement de terre à Zante. Les ruines.

Dans sa vaste vision du marasme universel, notre savant interlocuteur a montré la voie du salut. Et M. Maniakis pourrait répéter, avec Dante :

Messo t'ho innanzi : omai per te ti cib'.

Il appartient aux penseurs de méditer ses importantes déductions.

J. C.



Mlle JENNY CAMBOURGLOU

Une vision charmante, dont la grâce classique n'exclut pas une nuance très spirituelle et moderne. Fille de l'éphore de notre Bibliothèque Nationale — un parmi les plus vaillants historiens de l'Athènes du moyen-âge — mademoiselle Cambourglou est une intellectuelle, dans la plus féminine et exquise acception du mot. Une causerie toute parisienne et une intuition artistique toute particulière de nos traditions d'art : tels sont les charmes de son esprit aristocratique — aristocratique à très juste titre, car elle descend, du côté paternel, d'une des familles inscrites dans le vrai livre d'or du moyen-âge athénien, et, du côté maternel, de l'ancienne famille Marathos, d'Ithaque. Sa soeur aînée, madame Jacques Landeret de Fontanès, est alliée aux plus beaux noms de la noblesse française.

Mademoiselle Cambourglou (qu'un souvenir byronien nous suggère d'appeler « la fille du Pirée »), est représentée par notre cliché dans le costume qu'elle endossait, lors de la matinée du Lycée des Femmes au théâtre municipal, dans un des tableaux vivants qui eurent tant de succès.

VIE ATHÉNIENNE

En marge

Ceci est l'histoire d'un confetti.

Une histoire simple. Car les confettis ont une vie moins compliquée que celle des hommes. Ils attendent, entassés et patients, dans une corbeille ou dans un sac. Puis, une petite main, ou une grosse main vulgaire, les lance : et ils s'éparpillent, et brillent, et vivent la vie d'un instant dans l'air. Puis ils meurent, piétinés dans la boue.

Pas tous. Il y en a qui s'accrochent aux fils soyeux d'une chevelure, ou s'obstinent sur la dentelle d'une robe ; d'autres, indiscrets, se glissent dans les mystères intimes d'un décolleté, et se grisent de parfums ; d'autres agonisent pendant de semaines dans la poche d'un pardessus..

Le confetti de mon histoire — un pauvre confetti bleu-pâle — s'était trouvé pris sans savoir comment, dans le fûtet d'or d'une mèche blonde. Passif, il fut porté parmi la foule bruyante, puis dans une rue paisible, puis dans un salon.

Et il y avait un jeune homme dans le salon. Mais il y avait une maman aussi. Et les yeux du jeune-homme et de la jeune-fille à la mèche blonde étaient presque sages... jusqu'à l'instant où la maman quitta le salon pour donner des ordres.

Alors la jeune-fille, qui avait un livre ouvert sur les genoux, regarda le jeune-homme moins sagement. Et le jeune-homme s'assit à côté d'elle, et passa son bras autour de la taille souple et la mèche blonde se pencha tout près des cheveux bruns, et deux lèvres roses effleurèrent deux lèvres qui tremblaient un peu... C'était de choses que le confetti ne comprenait pas bien... mais il en fut tout troublé et se détacha et tomba sur la page du livre.

Et le livre se referma, d'un coup sec, car la maman revenait et il fallait se donner une contenance.



Les jours, et les mois, passèrent.

Dans sa prison étroite le pauvre confetti bleu-pâle ignorait le temps. Mais les mois passaient ; et le bonheur passa aussi. Car un jour la jeune-fille à la mèche blonde apprit que le jeune-homme se mariait, ailleurs.

Et c'était encore, ce jour-là, un jour de carnaval, et les confettis voltigeaient dans l'air, au dessus de la foule bruyante.

Dans le salon, la jeune-fille avait rouvert le livre, à la page où le confetti mettait un petit rond bleu-pâle...

Le jour baissait, dans le salon. Et la maman constata :

— On n'y voit plus.. Tu vas lire encore ?

— Non... Mon roman est fini.

Cos.

Les vers.

La fable ingénue et charmante récitée par l'enfant, dans une scène du «Bon petit diable», la pièce que Maurice Rostand et sa mère, Mme Rosemonde Gérard, ont tirée du vieux livre de Mme de Ségur, et que l'on a jouée récemment à Paris :

Un pauvre enfant plein de tendresse
Dont un baiser, une caresse
Auraient pu faire un excellent garçon,
Doux comme un fruit, gai comme une chanson,
Ne recevait jamais que des reproches
Et des taloches.
Aucun jour d'hiver ou d'été,
Soleil qui brûle ou vent qui siffle,
Ne passait sur lui sans porter
Des gifles.
Aussi, par goût de l'équité,
Devenait-il méchant pour mieux les mériter.
Ce n'était contre lui que tempête, que rage !
Il aurait voulu être sage,
Ouvrir des bras, sourire, aimer...
Mais comme une fenêtre un cœur doit se fermer
Pour se défendre de l'orage.
Moralité : il ne faut pas, je vous le dis,
Qu'on perde sa maman quand on est trop petit !

Voyages princiers.

S. A. R. le Prince-Héritier est arrivé à Athènes de son voyage à Sofia.

Pendant son voyage de retour, S. A. R. s'est arrêtée à Corfou où elle reçut les hommages des autorités.

On sait que le Prince-Héritier a remis au Roi de Bulgarie une lettre autographe de S. M. le Roi de Grèce l'invitant à visiter notre ville. Le Roi de Bulgarie a accepté l'invitation et sera l'hôte de notre Roi au mois de mars prochain.

La princesse Sophie, venant de Vienne, rentrera à Athènes vendredi prochain.

LE PRINCE HÉRITIER DE BULGARIE



S. A. R. Boris, prince-heritier de Bulgarie, dont on a fêté la majorité ces jours derniers, à Sofia. Le prince Boris est né le 18 janvier 1894.

Le monde et la ville.

Le général Eydoux donnera, le 4 17 courant, un grand bal au Cercle Militaire, auquel seront invités tous les officiers de la garnison d'Athènes.

LL. MM. le Roi et la Reine, le Prince-Héritier, les ministres et le corps diplomatique assisteront à la fête.

La représentation de bienfaisance donnée, le Mardi 23 ct., au théâtre Royal par le Cercle des Amateurs, au profit des sinistrés des tremblements de terre a été particulièrement brillante tant au point de vue de



Quelques danseuses de l'«Opéra» de Paris, groupées dans la scène fort gracieuse d'un divertissement, quelques jours avant la fameuse «grève» déclarée par ces charmantes personnes, qui mit en révolution la direction du théâtre et... les abonnés.

l'affluence élégante et mondaine qu'à celui de l'exécution.

Remarqués dans la salle : S. M. le Roi, le prince André et la princesse Alice, le prince Christophore, la grande duchesse Marie ; tout le corps diplomatique ; des personnalités politiques ; plusieurs officiers de la mission française etc., etc.

Mmes N. Schlicmann, dans une ravissante toilette noire recouverte de dentelles blanches, et M. Stratou, en rose, ont été, comme toujours, vivement applaudies.

Dans les chœurs, d'une harmonie parfaite, il faut notamment signaler Mmes R. Nicolopoulo, en noir et vert ; M. Pappadiamantopoulo, en vieil or et noir, dont quelques notes basses ont fait impression, Mmes F. Delijanni et O. Stéphanou, ainsi que les deux charmantes demoiselles Dangli et la ravissante Melle Hadjisko qui a fait preuve d'un talent de chanteuse aussi remarquable que celui qu'on lui connaît comme violoncelliste.

L'exquis petit drame en un acte de A. Theuriet : Jean Marie, a été remarquablement interprété par Melle H. Damaskino, fort bien secondée d'ailleurs par M. P. Calliga, excellent dans le rôle de Jean Marie, et par M. A. Guérin, qui s'est très honorablement acquitté du rôle moins brillant du sénile époux.

Enfin, un hommage tout spécial et sans réserves doit être rendu à l'orchestre du Conservatoire « l'Océon » sous la magistrale direction de Mr A. Marsik.

S. K.

Le 17 courant (n. s.) une fête sera donnée chez M. Princig de Howards, délégué d'Autriche-Hongrie à la Commission financière internationale.

Au bal donné le 10 courant par M. et Mme Calliga, assistaient LL. AA. RR. le Prince-Héritier, les princes André et Christophore, la princesse Alice et la grande-duchesse Marie.

Mlle Schambell Zôder, première chanteuse légère de l'Opéra de Vienne chantera au théâtre Royal. La charmante artiste — une « étoile » authentique, sera accompagnée par le prof. Florizel, son compatriote, le violoniste déjà célèbre que notre public a eu l'occasion d'applaudir récemment. On prévoit une salle comble car le « tout-Athènes » voudra assister à cette très importante séance artistique.

La société de bienfaisance « Philophochos » a donné dimanche dernier, son bal annuel dans la grande salle de l'Hôtel « Achtéon » au Nouveau Phalère. La fête a été très élégante.

Notre ministre à Vienne.

M. Georges Streit ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Hellènes à Vienne, se trouve ces jours-ci dans notre ville.

On dit, dans les cercles bien informés, que M. Streit serait appelé à remplacer M. Gryparis aux Affaires Etrangères. Ce serait là une excellente acquisition pour le ministère, étant donné les hautes qualités de diplomate et d'homme politique possédées par M. Streit ancien professeur de droit international dans notre Université.

Vie militaire.

Le 9 courant, grande manœuvre de notre garnison.

Les troupes étaient divisées en deux corps : le premier, commandé par le colonel Bordeaux, comprenait trois bataillons d'infanterie, un groupe d'artillerie de campagne un escadron de cavalerie, placés au croisement des routes d'Athènes-Amaroussi et Patissia-Sainte Barbe.

Le second corps, sous les ordres du commandant Savary, était composé de quatre bataillons d'infanterie, une batterie d'artillerie de montagne et une section de cavalerie.

Les commandants de batterie qui en ce moment s'exercent au tir de guerre assistaient, sous la direction du colonel Lepidi, à cette manœuvre qui a donné d'excellents résultats.

A nos artistes

Dans notre dernier numéro, nous avons signalé le souhait formulé par M. Plomdeur au sujet du concours des peintres et des sculpteurs de notre pays au Salon international qui s'ouvrira à Liège au mois de mai prochain.

Nous souhaitons à notre tour que le conseil fort sympathique du distingué et sincère philhellène qu'est M. Plomdeur, soit suivi. Et ajoutons que nos artistes peuvent s'adresser, pour tous renseignements concernant leurs envois, à M. de Nerville (rue de Bassenge, Liège) secrétaire de l'Association pour l'encouragement des Beaux-Arts.

Utile *dulci* : le Salon de Liège est placé sous le patronage du Gouvernement Belge et de la Ville de Liège. L'État et la municipalité prêtent leur concours financier, et feront des achats officiels au Salon. C'est encore une considération qui n'est pas à dédaigner.

M. Percy F. Martin

Un écrivain et journaliste financier parmi les plus distingués de l'Angleterre, M. Percy F. Martin, se trouve actuellement dans notre ville pour recueillir les documents d'un ouvrage sur la Grèce.

Né à Londres en 1861, élève des universités de Londres et de Bruxelles, M. Percy F. Martin fréquenta d'abord le Stock-Exchange pour se familiariser d'une façon pratique avec les questions financières. Il collabora ensuite au *Morning Post*, à l'*Evening News*, *Pall Mall Gazette* et autres journaux londoniens, pendant six ans. Ces journaux l'envoyèrent dans l'Afrique du Sud en qualité de correspondant spécial, et plus tard il visita les Indes et Mexique du Sud. Comme correspondant pour *The Times*. Ces voyages et ceux faits ensuite pour le *Financial Times*, un parmi les plus puissants organes financiers, ont permis à M. Percy F. Martin de faire

cinq fois le tour du monde, et de publier sur les pays visités cinq importants ouvrages :

Through Five Republics of South Amerika, publié en 1905, dont deux éditions ont été épuisées et dont le prix est monté en librairie à 30 shillings.

Mexico's Treasure House, publié à New-York, contenant une étude sur toutes les mines d'or et d'argent de la République du Mexique.

Mexico of the Twentieth Century, grand ouvrage publié en 1907, en deux volumes (30 sh.) considéré comme le travail le plus complet qui ait paru depuis celui qui date de 1850, de l'historien américain Thomas Prescott.

Handbook to Latin American Investments, donnant toutes les indications, origines et prix concernant les émissions faites en Angleterre depuis 50 ans.

Salvador of the Twentieth Century et *Peru of the Twentieth Century* (chaque vol. 15 sh.), très récemment publiés, en novembre et décembre 1911, et très bien accueillis dans le monde financier.

A cette importante série viendra s'ajouter prochainement le nouvel ouvrage sur la Grèce : un volume d'environ 350 pages, avec deux ou trois cartes et cinquante ou soixante gravures.

✠✠

Nécrologie.

M. Jean Loverdos, frère du directeur de la Banque Populaire et de l'inspecteur de la Banque Nationale, est mort la semaine dernière, à Lausanne, à la suite d'une grave opération chirurgicale.

M. Jean Loverdos sera regretté par tous ceux qui ont eu l'occasion d'apprécier ses qualités éminentes mises par lui au service de la science agricole et botanique. On doit à M. Loverdos la création du jardin botanique de l'Etat, à Kassiki ; et l'on se rappelle que le gouvernement français l'appela, il y a quelques années, à la direction de l'*Association du froid*.

Nous présentons à la famille si cruellement éprouvée, nos condoléances émues et sincères.

✠✠

On annonce la mort du père Hyacinthe Loyson, décédé le 10 courant à Paris.

Le défunt, excommunié, et père de notre confrère Paul-Hyacinthe Loyson, visita notre ville il y a six ans et fit, au *Parnassos*, une conférence sur l'institution du mariage qui produisit une impression profonde.

✠✠

Le doct. P. Perali.

Nous avons signalé récemment une importante étude de M. Pericle Perali, dont nous avons rappelé le séjour qu'il fit l'année dernière dans notre ville en qualité d'attaché à l'école italienne d'archéologie.



Une reine, dont la couronne ne sera pas lourde à porter — une reine de la Mi-Carême, à Paris : mademoiselle Marthe Faïce, modiste, qui délaissera son atelier pour apporter aux fêtes traditionnelles l'éclat de sa beauté captivante.

Les journaux italiens nous apprennent que M. Perali a fait récemment, à Rome, à l'*Associazione Archeologica*, une nouvelle conférence sur le sujet : *Conceptions symboliques et motifs décoratifs de l'art*. Ce sujet avait déjà été traité par M. Perali dans une très intéressante lecture faite l'année dernière dans notre ville. Et le succès obtenu à Rome par le vaillant historien de l'art a été la reproduction du succès qu'il avait obtenu à Athènes.

✠✠

Le « Quintetto hellénique ».

J'ai dit plus d'une fois, ici même, tout le bien que je pense de l'excellent *Quintetto hellénique*. Mais j'estime qu'il faut signaler, à son égard, quelque chose de plus que la valeur de ses interprétations et la remarquable intelligence artistique dont il fait preuve. Il faut signaler surtout l'œuvre d'éducation musicale que le *quintetto* a entrepris. Cette œuvre se poursuit avec un succès aussi complet que possible. Le public a bondé la salle à chaque séance ; vendredi dernier, l'affluence du public a été plus considérable que jamais. Le public qui s'intéresse, c'est un public qui comprend. Le *quintetto* doit être fier de ce résultat.

On jouait le quintette *en fa mineur* de Franck, et le quintette *en la mineur* de Saint-Saëns. Les mêmes qualités de précision et de brio qui ont fait le succès des précédentes séances ont assuré le succès de celle de vendredi. On ne saurait faire mieux.

Mlle Elpis Calogeropoulou prêtait son concours à cette séance. Comme toujours elle a entraîné le public surtout par son interprétation dramatique et vibrante de la *Fiancée du Timbalier* de Saint-Saëns. Rappelée avec insistance, elle a encore chanté d'une façon adorable quelques mélodies grecques.

La prochaine séance du *quintetto*, la dernière, sera dédiée à la musique de chambre russe.

C.

La censure

Une anecdote curieuse de la tournée de madame Suzanne Desprès en Orient.

Nous l'apprenons en retard, du *Mécheroutiette*, mais elle n'en est pas moins savoureuse.

Le 1^{er} décembre dernier, la troupe de Suzanne Desprès jouait, dans un théâtre de Constantinople, le *Lys*. Le troisième acte fini, le public attendait impatiemment le suivant. Mais le rideau ne se levait pas. On en demanda la raison, mais personne n'était à même de donner une réponse, le régisseur persistant à ne pas vouloir annoncer la cause de ce retard. Quelqu'un eut la bonne idée d'aller aux renseignements, et revint dans la salle en disant que l'action du quatrième acte du *Lys* se passant à Florence, par ordre supérieur cet acte, en raison de l'état de guerre avec l'Italie, avait été supprimé la censure !

Sans commentaires !

Edmond Duncan

A Paris, dans un vaste atelier, M. Edmond Duncan, frère d'Isadora Duncan, en tunique hellène, courte et verte, les jambes nues les cheveux ramassés en un chignon quasi féminin, professe devant des auditeurs et des auditrices qui, méprisant le confort moderne, sont assis sur le parquet.

Edmond Duncan parle, dit-on, un français assez rocailleux. Pourtant il a affaire à des spectateurs compréhensifs par enthousiasme, attentifs par adoration, et qui regardent un tableau noir où le conférencier inscrit des signes qui sont musicaux, dit-il, et qui paraissent cabalistiques. De temps à autre, avec un fort accent anglais, Edmond Duncan prononce des mots grecs et explique combien était simple la musique des contemporains de Périclès.

Les Parisiens sont sceptiques, en général, et, assez moqueurs. Cela n'empêche point la très sérieuse *Illustration* de consacrer à M. Edmond Duncan et à ses découvertes d'archéologie musicale un important article et de très beaux clichés.

Proverbes Ottomans.*

Allah insani yaratdinghinda kesmetini de beraber vermich dir.

Dieu en créant l'homme lui a donné sa fortune.

* Ces proverbes font partie de ceux recueillis, de son vivant, par le regretté Régis Delbeuf, qui fut une des personnalités les plus en vue de la colonie française de Constantinople et directeur de l'important journal «*Stam-boul*».

Kendinden kouvelli biriné hudjum idem sil uzerindé bina incha itmek istemgen bir médjouné benzer.
Celui qui attaque un plus fort que lui ressemble à un fou qui bâtirait sur un torrent.

* *

Guzélé bakmak sevab dir.

C'est un acte de charité que de porter le regard sur le beau.

* *

Ezilmekden korkan ghulébilik arassina soukoulinaz.
Ecarte-toi de la foule, si tu crains d'être froissé.

* *

Minetdar bir kelb nankior bir alemde evla dir.

Un chien reconnaissant vaut mieux qu'un homme ingrat.

* *

Zeman sana onymaz issé sen gemané oui.

Si les mœurs du temps ne vous conviennent pas, tâchez de vous y accommoder vous-même.

* *

Le champagne.

On en boit, plus que jamais, en ces jours de carnaval. Les dames trempent leurs lèvres de corail dans la mousse blonde, et la gaité se déchaîne, la gaité qui rajeunit le cœur et l'esprit. Sur les tables élégantes, le vin couleur d'or pâle voisine avec les fleurs ; dans les fêtes, les valseurs intrépides puisent des forces nouvelles dans les coupes où pétillie le plus joyeux vin de France.

Et M. Chr. Sakellaropoulo, l'heureux représentant du champagne St. Marceaux et Cie, de Reims, voit affluer les commandes dans son magasin de la rue Nikis. Cet engouement du public est d'ailleurs tout-à-fait justifié, car le champagne St. Marceaux est le « champagne » par excellence.

* *

« Parfums d'Orsay »

Parfums diplomatiques... venant en droite ligne du quai d'Orsay, où siège la haute direction de la diplomatie française ?

Non ; mais, diplomatiques ou non, ces parfums sont délicieux. L'art de la parfumerie n'avait rien créé d'aussi exquis jusqu'à présent. La Rose, la Sénérata, le Chevalier, le Jardin d'Orsay, le Rêve d'Orsay sont, chacun, un petit poème d'effluves dont la suggestion est irrésistible.

On le sait ; et dans la « Parfumerie Parisienne » de M. Bacharia, rue du Stade, défilent toutes nos élégantes qui ont adopté ces parfums... à l'unanimité !

A vendre au Nouveau Phalère une jolie maison nette au milieu de 500 mèt. car. à un prix extrêmement réduit pour cause du départ du propriétaire — Vis-à-vis de cette maisonnette un autre domaine qui fait coin d'une façade de 20 m. (700 pics).

Renseignements et titres déposés à nos bureaux.

Vie commerciale et financière

Le raisin de Corinthe.

Nous détachons du rapport du Conseil d'administration de la « Société privilégiée pour favoriser la production et le commerce du raisin de Corinthe » les intéressants passages suivants :

« Il est généralement reconnu que le raisin comestible exporté est de beaucoup supérieur, comme qualité, à celui exporté précédemment. Au commencement même de l'année 1911-12, malgré l'inclémence du temps et les pluies continues, nous avons réussi, grâce aux efforts incessants de notre personnel et grâce au concours prêté par l'Administration, à obtenir un dessèchement complet du fruit, de façon à contenter les acheteurs à l'étranger.

» Nous tenons à faire ressortir tout spécialement ce fait, car le dessèchement complet du raisin en diminue le poids et en améliore, d'une façon très marquée, la qualité : il contribue donc à la réduction de la quantité et facilite l'extension de la consommation, en faveur de laquelle votre conseil a continué à travailler sans relâche, comme par le passé.

» À ce propos veuillez noter que la consommation mondiale a marqué peu ou presque pas de recul, grâce à notre campagne de publicité et la bonne qualité du produit.

» En effet, de l'avis de ceux qui en la matière peuvent émettre une opinion éclairée et autorisée, bien que les dédouanements accusent une légère diminution, s'élevant en tout à 144.000 tonnes contre 118.000 de la période correspondante de l'exercice 1909-10, qui constituait un record, et 113.000 de l'année 1908-09, cette diminution n'est pas quand même un indice de la diminution de la consommation ; il est avéré au contraire que celle-ci s'est maintenue en puisant dans les stocks invisibles qui se trouvaient entre les mains des « dealers ». Quoi qu'il en soit, même s'il y a diminution, celle-ci ne saurait être prise en considération étant donné la hausse inaccoutumée des prix qui ont atteint un niveau de 300,0 plus élevé que ceux de l'année précédente.

» Heureusement, à l'ouverture de la campagne actuelle, nous nous trouvons également en présence d'une récolte relativement restreinte, résultat que nous ne pouvons revendiquer comme dû à l'arrachement des vignes qu'en une faible partie. D'autre part, la consommation ayant à pourvoir aux lacunes que laissera la récolte très réduite des raisins de Smyrne et des autres produits connexes sera, on l'espère, supérieure à celle de l'année dernière, bien que les prix se maintiennent à un niveau suffisamment rémunérateur pour les producteurs ».

L'empire allemand va émettre 80 millions de marks et la Prusse 420 millions de marks ; les deux emprunts sont du 4 o/o non remboursables avant le 1er avril 1918. Le budget de la Prusse pour 1912-1913 se balance par 4.301.242.25 marks, laissant un déficit d'environ 19 millions, en diminution de 11 millions sur l'exercice 1911-1912.

Les prévisions budgétaires portugaises pour cet exercice

fixent les recettes ordinaires à 72 167.193 milreis et les recettes extraordinaires à 3 926 580 milreis. Les dépenses sont évaluées à 75.123.745 milreis à l'ordinaire et 2.873.145 milreis à l'extraordinaire. Ainsi le déficit est estimé à 4.914 contos.

En France le ministre des Finances a été autorisé à déposer un projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1911 de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc et s'élevant à un total de 58 millions de francs.

D'après la *Gazette de Francfort*, l'emprunt autrichien aurait été couvert environ trois fois. L'émission des bons du Trésor n'a pas eu le même succès, cependant elle semble couverte par les souscriptions en espèces.

La nouvelle rente autrichienne a été cotée officiellement à la Bourse, le 1er février, au cours de 90.70.

Les négociants du Havre viennent de tenir une réunion ayant pour but la création d'un marché du cuivre au Havre. Ils ont ratifié toutes les propositions faites par la commission d'initiative. Il ne reste plus que quelques détails à fixer, et il est probable que ce nouveau marché pourra débiter dès les premiers jours de mars prochain.

TABLEAU DES RECETTES LA SOCIÉTÉ DE RÉGIE DES REVENUS AFFECTÉS DE LA DETTE PUBLIQUE (1 — Mois de Décembre)

Catégorie de recettes	Evaluation de la loi, B. 1016'	Recettes Brutes	
		1910	1911
1) Recet. dont le rendement peut présenter une plus-value	dr.	drach. et fcs	drach. et fcs
Sel	200,833.35	224,135.20	338 183 50
Pétrole	441,666 65	670,545.—	613,095.—
Allumettes	833,333.35	164,264.—	160,167 75
Cartes à jouer	24,166.66	80,129.10	76,935.25
Papier à cigar.	225,000.—	249,333 33	249,333.33
Tabac	550,000.—	624,333 33	624,333.33
Timbre	833,333.34	371,554 —	411,648.—
Emeri de Naxos	fr. 50,000.—	58,571.25	81 930.45
Total dr. et fr.	2,408,333.35	2,442,865.21	2,555 626 01

soit une plus-value en 1911 dr. et fr. 112 760.80

Il résulte de ce tableau que les recettes suivantes présentent une plus-value :

Sel dr. 114,048.30
Timbre » 40,094.—
Emeri de Naxos » 23,359.20

177,501 50

et les recettes ci-après une diminution :

Pétrole dr. 57,450.—
Allumettes » 4,096 85
Cartes à jouer » 3,193.85

64,740.70
112,760.80

(I — Du 1er Janvier au 31 Décembre)

Recettes dont le rendement peut présenter une plus-val.	Evaluation de la loi 'BΦΙΘ'	1910	1911
	dr. + fr.	dr. + fr.	dr. + fr.
Sel	2,410,000.—	2,971,563.25	3,245,917.95
Pétrole	5,300,000.—	5,125,260.—	5,048,370.—
Allumettes	1,000,000.—	1,941,778.90	1,947,954.10
Cartes à jouer	290,000.—	431,319.60	416,276.75
Papier à cigar.	2,700,000.—	2,992,000.—	2,992,000.—
Tabac	6,600,000.—	9,492,000.—	7,492,000.—
Timbre	10,000,000.—	10,862,070.—	12,330,064.50
Emeri de Naxos	fr. 600,000.—	1,321,519.50	1,047,249.35
En tout dr.	28,900,000.—	33,137,511.25	34,519,832.65

soit une plus-value en 1911 dr. et fr. 1,382,321.40

D'après le tableau ci-haut les recettes suivantes présentent une augmentation pendant 1911:

Sel	dr.	274,354.70	
Allumettes	»	6,175.20	
Timbre	»	1,467,994.50	1,748,524.40

et les recettes ci-après une diminution :

Pétrole	dr.	76,890.—	
Cartes à jouer	»	15,042.85	
Emeri de Naxos	»	274,270.15	366,203.—
			1,382,321.40

Le tableau des recettes de la Société de Régie des revenus affectés au service de la dette publique pendant le mois de Décembre 1911 ayant été dressé, il résulte que le rendement des revenus affectés s'est élevé en 1911 à dr. et fr. 34,519,832.65; d'où un excédent de dr. fr. 1,382,321.40 sur celui de l'année dernière et de dr. et fr. 5,619,832.65 sur le minimum prévu par la loi sur le Contrôle International.

Les recettes de la douane du Pirée qui sont aussi affectées au service de la dette publique mais dont les plus-values ne sont pas réparties se sont élevées en 1911 à dr. et fr. 27,242,000 contre dr. et fr. 25,038,000 en 1910.

COMPAGNIE GENERALE

DES TRAMWAYS D'ATHENES ET DU PIRÉE (Société Anonyme)

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Générale des Tramways d'Athènes et du Pirée a l'honneur d'inviter Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 9/22 Février 1912 à 3 heures de l'après-midi à Bruxelles, 9 avenue des Arts.

ORDRE DU JOUR

- 1) Communications diverses.
- 2) Réduction du capital social.
- 3) Modifications aux Statuts, notamment des articles 2, 5 et 42.
- 4) Emission d'obligations.
- 5) Nominations d'administrateurs.

Le dépôt des actions au porteur, prescrit par l'article 32 des Statuts, doit se faire au plus tard le 3/16 Février 1912 au Comptoir de la Bourse de Bruxelles, 39, rue Fossé-aux-Loups, à Bruxelles; à la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles; à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 12 Marché au Bois à Bruxelles; à la Banque de Reports, de Fonds Publics et de Dépôts, 48, Place de Meir, à Anvers; à la Banque Liégeoise, 34, rue de l'Université, à Liège ou à la Banque d'Athènes, à Athènes.

COMPAGNIE HELLÉNIQUE DU GAZ D'ATHÈNES

AVIS

La Direction de la Compagnie hellénique du Gaz d'Athènes a l'honneur de porter à la connaissance du public que, à raison de la hausse des charbons, les prix de vente du coke ont été fixés comme suit, à dater du 15/28 Janvier :

Coke gros, pris aux magasins de la Société, l'ocque	lpt.	5 3/4
Coke moyen ou menu, pris aux magasins de la Société, l'ocque	lpt.	6 3/4
Coke gros rendu au domicile de l'acheteur sur charrette, sans mise en cave	lpt.	6
Coke moyen ou menu, rendu au domicile de l'acheteur, sur charrette, sans mise en cave	lpt.	7
Coke gros, en sacs de 30 ocques, mis en cave, le sac	dr.	1.95
Coke moyen ou menu en sacs de 30 ocques, mis en cave, le sac	dr.	2.25

Les commandes de coke en sacs, mis en cave, sont reçues pour 3 sacs et au dessus.

Athènes, le 13/26 Janvier 1912.

(Communiqué)

JOLIE VILLA à louer, en entier ou par pièces — Situation splendide au bord de la mer, à mi-chemin entre le Vieux et le Nouveau Phalère — Cinq pièces; jardin; électricité — Sur la route du tramway du Nouveau Phalère — S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal.

DEMOISELLE étrangère ayant des heures disponibles désirerait donner des leçons de Français, d'Anglais ainsi que de Grec moderne suivant une méthode spéciale.

S'adresser aux bureaux du journal.

DAME accepterait place dans bonne famille étrangère à Athènes ou au Pirée comme dame de compagnie, ou femme de chambre. — Pour renseignements s'adresser au bureau du journal.

Σελ. 54-55-56

LES NOUVELLES



DE GRÈCE

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ARCHÉOLOGIQUE
ET FINANCIER PARAISSANT A ATHÈNES

Direction — Rédaction — Administration
14, rue Charilaou Tricoupi, 14

(Voir au verso les conditions d'abonnement du journal)

— Troisième Année N° 4 —

||

— 28/10 Février 1912 —



LA COUR DE LA REINE AMALIE

un des tableaux vivants — reproduction fidèle des riches costumes nationaux de l'époque
— représentés par le Lycée-Club des Femmes, le jour des Rois.

BANQUE NATIONALE DE GRECE

70^{me} ANNÉE

A C T I F

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1911

P A S S I F

Disponibilités en Grèce :			Capital social divisé en 20,000 actions	Dr.	20,000,000.—
Encaisse métallique	Fr.	9,748,005.60	Réserve statutaire	Dr.	4,000,000.—
Or disponible (Loi 'FXMB' de 1910)	»	4,245,890.—	Fonds de prévoyance	»	9,500,000.—
Billets de Banque (Réserve disponible)	Dr.	23,281,016.46	Billets de Banque :		
Billets de la Banque Ionienne	»	558,300.—	I. Pour compte du Gouvernement.	»	61,778,575.42
Coupons et autres valeurs	»	2,119,980.—	II. » de la Banque, (totalité de la circulation autorisée par les Lois de 1885 et 1899)	»	66,000,000.—
		Dr. 39,953,192.61	III. circulation suivant la loi 'FXMB' de 1910	»	30,850,000.—
Disponibilités à l'Etranger :			Dépôts à vue		
Disponibles auprès des Banques	Fr.	62,137,906.26	Dépôts de l'Etat	[En or	Fr. 22,336,254.73
Disponibles auprès des Banques (Loi 'FXMB' de 1910)	»	26,604,410.—		[en b. de B.	Dr. 2,954,130.74
Crêt à l'Etat en vertu de la Loi du cours forcé en billets de Banque		Dr. 61,778,575.42	Commission Financière Internationale, compte des versements des revenus affectés	(En or	Fr. 576,433.27
Obligations des Emprunts de l'Etat (en or)	»	32,633,370.50		(en b. de B.	Dr. 3,811,858.61
(en billets de Banque)	»	33,457,899.—	Service des Emprunts d'Etat	(En or	Fr. 982,421.14
		Dr. 66,091,269.50		(en b. de B.	Dr. 2,435,026.87
Portefeuille		25,266,886.24	Service d'Emprunts divers		
Avances en comptes courants sur titres		23,511,246.63	Intérêts de dépôts		
» sur marchandises		7,601,902.10	Service des Emprunts à lots de la Banque	(En or	Fr. 2,706,176.—
» et comptes-courants sur hypothèque		70,953,832.93		(en b. de B.	Dr. 973,662.50
Prêts aux communes, ports et autres personnes légales		61,351,418.91	Billets à ordre		
Effets agricoles		16,786,140.23	Dividendes à payer		
Actions de Banques et autres Sociétés		9,393,447.—	Caisse d'Epargne		
Immeubles adjugés à la Banque		5,444,461.67	Dépôts permanents et à terme		
Hôtel de la Banque et Immeubles des Succursales		5,385,488.95	Emprunt à lots de la Banque 3 o/o en or		
Matériel et Mobilier		1,077,682.12	Emprunt à lots de la Banque 2 1/2 o/o en billets de Banque		
Rachat de la participation de l'Etat aux bénéfices de la Banque		716,800.—	Comptes en suspens		
Rachat du Privilège de la Banque Epiro-Thessalie		160,000.—	Caisse de retraite du personnel de la Banque		
Titres de la Caisse de retraite du personnel de la Banque		2,560,600.—	Caisse de secours d's employés de la Banque		
			Profits et pertes solde à nouveau		
			Comptes divers de la Banque avec ses Succursales		
		Dr. 493,774,990.66			

D. PROFITS ET PERTES 2^{ME} SEMESTRE 1911

C.

Dépenses d'Administration et impôts de Succursales	Dr. 821,876.05		Escomptes du portefeuille commercial		792,293.51
Droits de patente et impôts du Siège Central	» 29,236.57		» des effets agricoles		530,553.04
Tantièmes statutaires de l'Administration et du personnel de la Banque	» 144,459.88		Intérêts des avances et comptes-courants sur titres		452,456.20
Cratifications aux employés de la Banque	» 90,000.—		» sur marchandises		135,112.55
Caisse de retraite du personnel de la Banque	» 20,000.—		» des prêts et comptes-courants sur hypothèque		1,912,228.05
Caisse de secours du personnel de la Banque	» 4,393.05	1,109,965.55	» aux communes, ports et autres personnes légales		1,398,002.67
Intérêts sur dépôts à vue	Dr. 338,613.11		» des obligations de l'Etat		1,338,814.44
» sur dépôts permanents ou à terme	» 2,310,009.78		» du prêt fait à l'Etat en vertu de la loi du cours forcé		308,879.87
» et lots de l'Emprunt à lots 3 o/o en or	» 923,606.—		Profits sur les disponibilités à l'Etranger		1,637,399.56
» » » » 2 1/2 o/o en billets de Banque	» 403,480.—		Revenu des immeubles		115,498.88
» de la Caisse d'Epargne	» 406,015.70	4,381,724.59	Dividendes des actions de Banques et autres Sociétés		242,424.90
Amortissements :			Droits de garde		11,873.51
Sur la valeur des locaux de la Banque	Dr. 43,380.20		Recouvrement sur créances en souffrance amorties		5,025.93
Sur les créances en souffrance	» 1,170,799.05		Profits divers		183,368.93
Sur les frais d'établissement	» 122,241.05		Profits et pertes, solde du semestre précédent		34,259.62
Sur le rachat de la participation de l'Etat aux bénéfices de la Banque	» 71,680.—				
Sur le rachat du privilège de la Banque Epiro-thessalie	» 80,000.—				
Amortissements divers	» 144,802.32	1,632,852.62			
Bénéfice net..... (Bénéfice à répartir comme ci-bas..)	Dr. 2,072,164.95				
(Solde à nouveau)	» 31,483.80	2,103,648.75			
		Dr. 9,225,191.51			Dr. 9,225,191.51

Répartition du bénéfice du 2^{me} Semestre 1911 de Dr. 2,072,164.95 comme ci-dessus.

Dividende statutaire 3 1/2 pour cent sur un capital de Dr. 20,000,000	Dr. 700,000.—			
» supplémentaire	» 1,372,164.95		Dr. 2,072,164.95	
Dividende brut comme ci-dessus				
(Impôt 3 o/o)				
A déduire (Timbre sur le dividende de 20,000 actions)	Dr. 62,164.95	Dr. 2,072,164.95		
	» 10,000.—	» 72,164.95		
Dividende net sur 20,000 actions à dr. 100 par action.			Dr. 2,000,000.—	

Le paiement du dividende a lieu à partir du 15/28 Janvier :

en GRECE au Siège Central de la Banque à Athènes et auprès de ses Succursales.
en CRETE chez la Banque de Crète.
à ALEXANDRIE, ZAGAZIG, SALONIQUE, le CAIRE, MAGNÉSIE, MÉTELIN, SMYRNE,
SERRÈS, SOMA et PERGAME, auprès de la Banque d'Orient.
à CONSTANTINOPLE, chez M. Leonidas Zarifi.
à BERLIN auprès de la Nationalbank für Deutschland.
à VIENNE, auprès du Wiener Bank-Verein.

Athènes, le 31 Décembre 1911

Le Gouverneur
J. A. VALAORITIS

Le Chef de la Comptabilité
P. COUMANOUDIS

Ne croyez que
ce que l'on vous
PROUVE

Or, **NOUS PROUVONS** ce que nous affirmons : que **SEULS** nous pouvons vous offrir un

COMPLET
SUR MESURE **34 fr.**

avec devants incassables,
fait à Londres, en pur
tissu anglais franco de port,
pour la somme de

PARDESSUS SUR MESURE **31 fr.**
FRANCO DE PORT



Ne pouvant payer la douane nous faisons une réduction de 10 o/o sur les prix marqués sur nos échantillons, le client payant la douane à la réception du vêtement.

Curzon n'est pas seulement un NOM, c'est une GARANTIE.

Curzon résume le DERNIER MOT de l'art du Tailleur.

CURZON BROTHERS ont **CRÉÉ** un genre, ils ne copient personne.

D'autres **ESSAIENT** de les imiter dans ce qu'ils **DISENT** et ce **QU'ILS** font.

Pourquoi hésiteriez-vous à vous adresser à nous ? Chaque courrier nous apporte des **ATTES TATIONS** flatteuses et spontanées. Nous en avons

DES MILLIERS

que **NOUS, NOUS** tenons à la disposition de nos Clients.

La raison de notre succès est simple:

Nos moyens d'action et notre outillage formidable nous permettent de fournir directement, en évitant les profits intermédiaires, un vêtement **sur mesure** à un prix tel, que celui dont le budget est le plus modeste peut être habillé avec élégance et à **ses mesures**, tout en payant moins cher qu'il n'avait jamais payé un costume tout fait en tissu douteux.

NOUS AVONS UNE MÉTHODE SPÉCIALE BREVETÉE qui vous permet de prendre **VOS MESURES VOUSMÊME** sans sortir de chez vous, et avec **la même précision** que si elles étaient prises par le plus grand coupeur. C'est pour cette **raison même** que nous pouvons donner une garantie unique.

NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT FORMEL de refaire immédiatement tout complet qui n'irait pas à la perfection, car Curzon Brothers ne veut pas permettre qu'un de ses fameux complets **sur mesure** soit porté par un de ses clients sans être parfait à **tous** les points de vue.

Envoyez-nous votre nom et votre adresse, et vous recevrez **GRATUITEMENT**: Nos collections d'échantillon de tissus anglais, nos planches de mode, notre brochure expliquant comment nous pouvons opérer ce miracle un centimètre et notre **PROCÉDÉ SPÉCIAL** vous permettant de prendre vos mesures vous-même.

TOUT CECI NE VOUS ENGAGE A RIEN

Demandez en nous écrivant notre Brochure spéciale 19. Département 48.



LONDRES : 60-62 CITY ROAD
ET 133-135 OXFORD STREET

MAISON DE PARIS : 130 RUE DE RIVOLI
BRUXELLES : 2 RUE DE LA BOURSE